

Cadre d'évaluation

5291

Transport par camion

Secteur de
la formation

17

cptr
CENTRE DE FORMATION
DU TRANSPORT ROUTIER
DE SAINT-JÉRÔME

Table des matières

Équipe de production.....	3
Présentation	4
Première partie	5
Fondements et assises guidant l'évaluation.....	6
Qualités d'une évaluation.....	7
Éléments constitutifs de chaque compétence.....	8
Élaboration des évaluations	9
Concevoir une évaluation :	10
Synthèse du programme d'études	11
Deuxième partie.....	13
Métier et formation	14
Possibilités des systèmes d'un camion	15
Réglementation	16
État du camion.....	17
Techniques de base de la conduite.....	18
Planification d'un voyage	19
Chargement et déchargement	20
Conduite en milieu rural et autoroutier.....	21
Voyage avec livraison.....	22
Intégration au milieu du travail	23

Équipe de production

Date de production : Janvier 2020

Sous la direction

Danielle Leblanc
Directrice
Centre de formation du transport routier

Présentation

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à la réflexion pour l'élaboration de ce document.

Équipe de travail :

Compétences 02, 03, 06, 07 :

Équipe d'enseignants :

Éric Chartrand
André Desbiens
André Lamothe
Denis Houle
Michel Guérin

Conseiller pédagogique :

Stéphane Roy

Compétences 04, 05, 08 et 09 :

Équipe d'enseignants :

Dominique Papineau
Denis Houle
Jocelyn Lepage
Carolle Tremblay (consultante en formation professionnelle)

Conseillers pédagogiques :

Justine Sirois
Claude Duchaine
Philippe Vermette

Compétence 01 et 10 :

Équipe d'enseignants

Jean-Eudes Richard
Marc Roberts
René Labrie

Conseiller pédagogique :

Stéphane Roy

Présentation

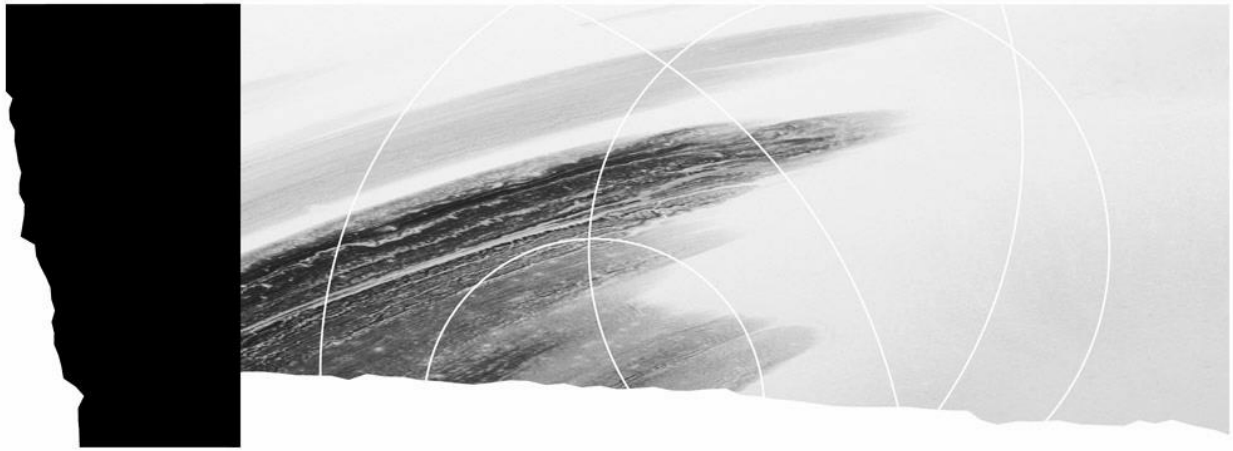
Le référentiel en évaluation des apprentissages comprend deux parties.

La première partie :

- résume les fondements et les assises guidant l'évaluation des apprentissages;
- explique les éléments que constitue chaque compétence du référentiel en évaluation des apprentissages;
- présente la synthèse du programme d'études *Transport par camion* (5291 et 5791);

La deuxième partie présente pour chaque compétence du programme d'études :

- les spécifications, c'est-à-dire, les éléments essentiels et les critères de performance retenus pour l'évaluation et leur pondération;
- une ou des règles de verdict, s'il y a lieu;
- la description de l'évaluation.



Première partie

Fondements et assises guidant l'évaluation

**Éléments constitutifs
de chaque compétence**

Synthèse du programme d'études

Fondements et assises guidant l'évaluation

Le programme d'études est le référentiel pour la planification des activités d'apprentissage et d'évaluation. Lorsqu'il s'agit d'élaborer les outils d'évaluation, il faut également prendre en compte les caractéristiques, les valeurs et les qualités servant d'assises au processus.

En formation professionnelle, puisque le programme d'études est défini par compétences, l'évaluation aux fins de la sanction doit tenir compte de certaines caractéristiques :

- **L'évaluation est multidimensionnelle**, c'est-à-dire qu'elle repose sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.). Toutefois, lors de l'évaluation aux fins de la sanction, seules les dimensions essentielles à la démonstration de la compétence sont retenues;
 - **L'interprétation est critérielle**, c'est-à-dire qu'elle s'appuie sur des critères de performance qui sont en relation avec les exigences d'exercice de la compétence et qui sont présents dans le programme d'études;
 - **La notation est dichotomique**, c'est-à-dire que seulement deux notations sont possibles : la totalité des points ou aucun point pour chaque critère; par exemple, si un critère vaut 15 points, un seul des deux résultats peut être attribué, soit 0 ou 15. Cette pondération est fixée en fonction de l'importance de chacun des critères dans le métier;
 - **Le verdict est déterminé par un seuil de réussite**, c'est-à-dire qu'il comprend le nombre de points à atteindre, établi en fonction de la complexité et de l'ampleur de la tâche à effectuer.
-

Qualités d’une évaluation

L’évaluation en formation professionnelle repose sur des **valeurs de justice, d’égalité, d’équité, de rigueur, de transparence et de cohérence**¹. Qu’il s’agisse d’évaluations ministérielles ou d’établissement, elles doivent présenter certaines qualités² incontournables, décrites dans le tableau suivant.

Qualité	Description
Validité	L’évaluation est valide si elle sert à évaluer tout ce qu’elle doit évaluer et seulement ce qu’elle doit évaluer . Toutes ses composantes doivent donc être représentatives des éléments correspondants de la compétence, des critères de performance ou de participation et, ultimement, de l’énoncé de la compétence.
Fidélité	L’évaluation est fidèle si elle mesure avec la même exactitude ce qu’elle doit mesurer auprès de sujets équivalents, placés dans des conditions similaires. Les critères de performance sont univoques, c’est-à-dire qu’ils sont clairs et ont le même sens pour l’ensemble des évaluateurs.
Faisabilité	La faisabilité requiert que l’on puisse administrer l’évaluation envisagée en faisant appel à des ressources suffisantes et disponibles : durée réaliste, conditions reproductibles, ressources humaines et matérielles disponibles, etc.

¹ Ministère de l’Éducation, *Politique d’évaluation des apprentissages*, Québec, Les Publications du Québec, 2003, p. 9 à 11.

² Renald Legendre, *Dictionnaire actuel de l’éducation*, 3^e éd., Montréal, Guérin Éditeur, 2005. Pages 604, 609 et 1404.

Éléments constitutifs de chaque compétence

Compétence et énoncé de la compétence

La compétence en formation professionnelle est traduite en comportement ou en situation. Elle présente des repères et des exigences précises en termes pratiques pour l'apprentissage. La compétence traduite en comportement décrit les actions et les résultats attendus de l'élève. La compétence traduite en situation décrit la situation éducative dans laquelle se trouve l'élève pour effectuer ses apprentissages.

Spécifications prescrites par le CFTR

Les spécifications ont été déterminées en fonction de l'ampleur de la compétence, de l'exigence visée par les critères de performance, de la séquence et de l'intégration des apprentissages ainsi que de la faisabilité de l'évaluation. Pour les compétences traduites en comportement, elles présentent les éléments de la compétence, les critères de performance et la pondération :

- **Éléments de la compétence** : les éléments retenus représentent les aspects essentiels de la compétence. Ils peuvent évoquer les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence;
- **Critères de performance** : les critères retenus définissent les exigences à respecter et accompagnent soit les éléments de la compétence, soit l'ensemble de la compétence³;
- **Pondération** : la pondération est la valeur numérique donnée aux critères de performance. Cette valeur correspond à des multiples de 5 (entre 10 et 25 points) et totalise 100 points sur 100.

Pour les compétences traduites en situation, les spécifications présentent les phases de réalisation et les critères de participation qui leur sont associés :

- **Critères de participation** : les critères retenus représentent les exigences de participation que l'élève doit respecter en fonction des trois phases du plan de mise en situation : information, réalisation et synthèse. Ils portent sur la façon d'agir et non sur les résultats à obtenir.

3 Les critères de performance qui accompagnent l'ensemble de la compétence se repèrent par le symbole >>.

Règles de verdict

Les règles de verdict sont des critères de performance qui ont préséance sur tous les autres critères au moment de l'évaluation et qui doivent être respectés. Une règle de verdict est déterminée seulement pour des critères qui, en milieu de travail, sont déterminants quant à la protection des personnes, par exemple les règles relatives à la santé et à la sécurité au travail et à la protection de l'environnement.

Description de l'évaluation

La description de l'évaluation précise certaines exigences ainsi que les conditions dans lesquelles l'élève devrait être placé au moment de l'évaluation. Elle est rédigée pour les compétences traduites en comportement et pour les compétences traduites en situation.

La description de l'évaluation comprend l'objet d'évaluation exprimé sous la forme d'un résultat attendu pour la compétence traduite en comportement; l'engagement de l'élève dans la démarche pour la compétence traduite en situation; des renseignements sur les conditions d'évaluation qui précisent ce qui devrait être permis ou remis à l'élève lors de l'évaluation; des consignes particulières; et des balises pour l'interprétation des critères de performance et des critères de participation du programme d'études.

Élaboration des évaluations

Les évaluations d'établissement servent à évaluer les apprentissages aux fins de la sanction des études pour les compétences qui ne sont pas l'objet d'évaluation ministérielles. Leur conception relève du CFTR et elles doivent être élaborées conformément au programme d'études en vigueur et au référentiel portant sur l'évaluation des apprentissages. L'élaboration des évaluations est de la responsabilité des enseignants.

Normes et modalité :

2.4.1.1 Des évaluations sont produites par une équipe d'enseignant et présentées à l'équipe programme et conseiller pédagogique.

En cas de reprise, la version utilisée doit être différente de la version non réussie. Pour une évaluation pratique, une reprise peut s'appliquer à l'ensemble de l'évaluation ou aux volets auxquels l'élève a perdu des points. Ce choix est précisé dans la description de l'évaluation ou dans l'évaluation.

Concevoir une évaluation, c'est rendre tangible la démonstration d'une compétence afin d'en vérifier son acquisition, en fonction des exigences prescrites par les programmes d'études. Pour l'enseignant de la formation professionnelle, reconnaître une compétence implique de juger de la valeur appropriée à accorder à un geste technique, à l'aspect d'un produit final ou en cours de production, à une réponse écrite, à une manifestation de comportements ou d'attitudes en fonction des critères d'évaluation basés sur des aspects observables.

Concevoir une évaluation :

L'évaluation est donc un instrument qui doit servir à recueillir de l'information valide sur laquelle l'enseignant s'appuiera pour porter un jugement le plus objectif possible au regard de l'acquisition de la compétence. Rappelons que l'enseignant est le principal responsable de l'évaluation de ses élèves.

L'élaboration d'une évaluation aux fins de la sanction s'appuie sur une compréhension et une prise en compte du référentiel pour l'évaluation des apprentissages qui comprend le cadre d'évaluation, les descriptions de l'évaluation et les fiches d'évaluation. Le cadre d'évaluation est prescrit, c'est-à-dire que les critères d'évaluation, leur pondération et le seuil de réussite sont les mêmes pour tous.

Il n'y avait pas de cadre d'évaluation imposée par le ministre, donc l'établissement d'enseignement l'a préparé, conformément au programme d'études.

L'élaboration d'une évaluation s'inscrit dans une démarche qui va de l'analyse de la compétence, en passant par sa conception et sa production jusqu'au retour réflexif sur l'activité d'évaluation et l'évaluation proprement dite. Le schéma de la page suivante illustre les principales étapes.

Étapes des travaux de l'équipe du CFTR pour élaborer les évaluations :

- **Alignement curriculaire des compétences (analyse du programme d'études)**
(Il est important de bien comprendre le programme d'études afin que tous puissent l'interpréter de la même façon. En procédant ainsi, nous sommes en mesure de savoir ce que nous devons enseigner et combien de temps nous avons pour l'enseigner. Cette étape nous a permis d'élaborer des plans de cours, des plans de leçons et les micro-planifications en lien avec chacun des plans de leçon). En enseignant chacun des plans de leçons, vous n'aurez pas besoin de voir l'évaluation aux fins de la sanction, car tout ce qui s'y retrouve fait partie de votre enseignement). Enseigner l'évaluation seulement n'aide pas l'élève à atteindre le seuil d'entrée sur le marché du travail. Comprendre ce qu'il fait et pourquoi il le fait est essentiel pour lui.
- **Tout doit être enseigné, mais que voulons-nous évaluer et de quelle façon voulons-nous l'évaluer?** *Il est important de faire ressortir les éléments essentiels de la compétence en lien avec le marché du travail. Nous savons que le programme d'études est une demande de l'industrie. Il est donc important de savoir que l'apprentissage de chacune des compétences du programme d'études est important pour l'élève pour atteindre le seuil d'entrée sur le marché du travail. Nous devons donc nous assurer de faire le suivi des apprentissages de chacun des élèves.*

Styles d'évaluations :

- **Diagnostic (vérifie les connaissances de l'élève en début de compétence).**
Il est gagnant, pour l'enseignant, de bien connaître ses élèves. Étape facilitant la création de liens avec l'élève. De plus il est très motivant pour l'élève de partir d'où il se trouve dans ses connaissances.
- **Aide à l'apprentissage (évaluation préventive qui se fait tout au long de la compétence).**
Il vaut mieux, pour l'élève et l'enseignant de cerner les difficultés avant l'échec de l'évaluation aux fins de la sanction.
- **Pronostique (avant l'évaluation aux fins de la sanction).**
Prendre le temps de vérifier si l'élève a bien assimilé l'ensemble de la compétence est important pour lui et pour l'enseignant.
- **Évaluation aux fins de la sanction (à la fin de la compétence).**
*L'évaluation aux fins de la sanction doit être une formalité pour l'élève, car avant celle-ci il aura pu vérifier ses connaissances, il aura pu se mesurer à l'aide des aides à l'apprentissage et du pronostic. **Il sait qu'il le sait.***

Un élève peut :

Ne pas savoir qu'il ne sait pas.

(Il pense qu'il sait, mais ne sait pas qu'il ne sait pas. L'élève se rendra compte, ce sera un éveil, il s'apercevra qu'il n'a pas appris les bonnes choses, choc, surprise).

Savoir qu'il ne sait pas.

(L'élève est en formation et est ouvert aux nouveaux apprentissages).

Ne pas savoir qu'il le sait.

(L'élève est anxieux. Il ne s'est pas rendu compte qu'il a appris, car il n'a pu valider ses propres apprentissages tout au long de la compétence).

Savoir qu'il sait.

(Ceci fait partie de nos objectifs en tant qu'enseignant)

Plus vous validez les apprentissages de l'élève, et ce tout au long de la compétence, plus il sera sûr de lui lorsqu'il fera l'évaluation aux fins de la sanction.

Synthèse du programme d'études

Le programme d'études *Transport par camion* (5291-5791) mène à l'obtention du Diplôme d'études professionnelles. La durée du programme d'études est de 693 heures. Le programme d'études est divisé en 12 compétences et la durée associée à chacune d'entre elles varie de 15 heures à 135 heures.

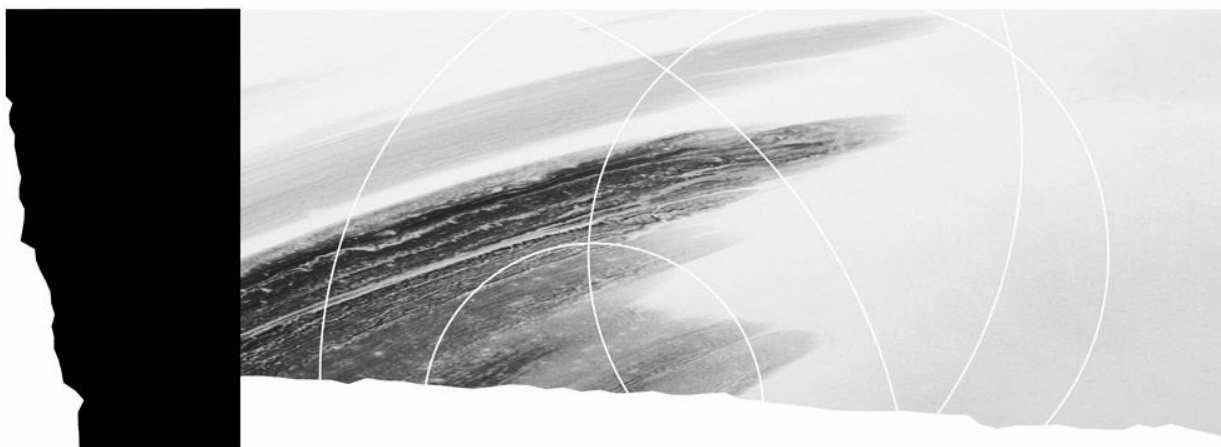
Les compétences du programme d'études sont les suivantes :

Rappel de la compétence	Code	Numéro	Durée	Unités
SAAQ théorique (SEF: service d'entrée en formation)	P028-1 _(SEF)		30	1*
Engagement vers la réussite (EVR)	5003-1 _(EVR)		48	1*
Métier et formation	360301	1	15	1
Possibilités des systèmes d'un camion	360313	2	45	3
Réglementation	360323	3	45	3
État du camion	360333	4	45	3
Techniques de base de la conduite	360346	5	90	6
Planification d'un voyage	360353	6	45	3
Chargement et déchargement	360363	7	45	3
Conduite en milieu rural et autoroutier	360374	8	60	4
Voyage avec livraison	360389	9	135	9
Intégration en milieu de travail	360396	10	90	6

*

Le cours EVR-5003-1 permet à l'élève qui le suit d'obtenir **un crédit** de cours optionnel pour l'obtention du DES. Donc, pour les élèves qui n'auraient pas terminé leur DES, mais qui ont l'intention de le terminer un jour, cela leur ajoute un crédit au total requis.

Au CFTR, le cours EVR est conjointement donné avec le cours SEF-P028-1 qui est un cours maison où nous avons intégré des contenus administratifs ainsi que des contenus de révision des panneaux routiers. Bien que l'élève qui réussit le cours obtienne aussi **un crédit**, celui-ci est de niveau présecondaire, donc n'ayant à proprement parler aucune valeur pour le DES.



Deuxième partie

Spécifications

Règles de verdict

Description de l'évaluation

Compétence 1

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Se situer au regard de la profession et de la démarche de formation.

Spécifications

Les critères de participation suivants devraient être atteints.

Phase d'information

- Recueillir des données pertinentes sur le marché du travail dans le domaine du transport routier.
- Recueillir des données pertinentes sur les tâches et les conditions de travail de la routière et du routier.
- Recueillir des données pertinentes sur le programme d'études et sur la démarche de formation.

Phase de réalisation

- Accepter d'entreprendre une réflexion personnelle sur ses goûts et ses aptitudes.
- Participer aux activités proposées.

Phase de synthèse

- Produis un rapport.
- Justifier son orientation professionnelle.

Seuil de réussite : 5 critères d'évaluation sur 7, dont la réussite du critère 2.2, 3.1 et 3.2.

Règle de verdict

Aucune.

Description de l'évaluation

L'élève devra compléter le document fourni par l'enseignant. Le document devra contenir des questions pertinentes sur le marché du travail, sur les tâches, les conditions de travail, sur le programme d'études, la démarche de formation et une réflexion personnelle sur ses goûts et ses aptitudes. L'élève devra également confirmer ou infirmer son choix d'orientation professionnelle en s'appuyant sur son profil et sur les exigences du métier. L'évaluation devra porter sur la pertinence des arguments invoqués par l'élève pour justifier son choix et non pas sur la justesse des explications.

L'évaluation de la participation doit s'effectuer tout au long de la compétence et devra porter sur des données recueillies à différents moments lors du déroulement des activités d'apprentissage. Cependant, un jugement définitif sur un ou des critères devra être porté seulement à la fin de la compétence, suite à la remise du rapport final. Le jugement devra porter sur la pertinence des données.

Compétence 2

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Possibilités des systèmes d'un camion

Spécifications

	Pondération
2 Prendre connaissance des capacités du groupe moteur	
• Interprétation juste des indicateurs du tableau de bord.	10
• Détermination des moyens pour optimiser la durée de vie et le rendement	10
3 Choisir les modes d'utilisation du système de transmission du mouvement.	
• Détermination des procédures des systèmes de blocage de différentiel.	10
• Détermination des moyens à prendre lors d'un enlèvement ou d'un patinage.	10
4 Choisir des moyens pour optimiser le rendement du système de freinage.	
• Interprétation correcte des indicateurs de pression et des indicateurs lumineux du système de freinage.	15
• Détermination de moyens d'optimisation pertinents	25
5 Prendre connaissance des capacités et des limites des systèmes de suspension et de direction ainsi que des roues.	
• Détermination juste des limites d'utilisation des systèmes.	10
• Reconnaissance juste des caractéristiques des roues et des pneus.	10

Seuil de réussite : 80 points

Règles de verdict

Aucune.

Description de l'évaluation

L'évaluation de connaissances pratiques (stratégie de l'évaluation) a pour objet d'évaluer l'acquisition de la compétence *Possibilités des systèmes d'un camion*. Il s'agit de vérifier si la personne est en mesure de relever les caractéristiques d'un véhicule qu'il conduit pour la première fois et d'en tenir compte pour optimiser le rendement des systèmes et résoudre les problèmes potentiels. En ce sens, les connaissances pratiques de l'élève seront vérifiées en une seule évaluation, sous forme de questions ou de mise en situation en lien avec la réalité du métier.

Pour l'élaboration des mises en situation, des photos, des croquis, des images, etc., pourraient être utilisées. Les mises en situation doivent être suffisamment complexes pour permettre d'évaluer les critères retenus. De plus, chaque version d'évaluation supplémentaire doit avoir le même niveau de difficulté.

À titre indicatif, la durée suggérée de l'évaluation est de 2 heures.

Compétence 3

Évaluation aux fins de la sanction**Énoncé de la compétence**

Résoudre des problèmes d'application de la réglementation.

Spécifications

	Pondération
2 Choisir les sources d'information.	
• Repérage exact des sources d'information.	20
3 Recueillir les renseignements.	
• Recherche efficace dans la documentation.	25
• Reconnaissance des interdictions et des obligations particulières à la situation.	25
5 Donner la solution.	
• Choix judicieux de la solution.	30

Seuil de réussite : 75 points

Aucune.

Description de l'évaluation

L'évaluation a pour objet d'évaluer l'acquisition de la compétence *Réglementation* (réglementations provinciales, fédérales et internationales se rapportant au transport **en général**, au Code de la sécurité routière et aux mesures prévues par les différents systèmes d'assurance, etc.). L'élève devra repérer l'information à partir des documents sur la réglementation afin de trouver la ou les solutions à diverses problématiques d'applications qu'il ou elle risquera de rencontrer dans sa pratique. Les connaissances pratiques (théoriques) de l'élève seront vérifiées en une seule évaluation, et ce, à partir de mises en situation.

Les mises en situation retenues devront permettre l'évaluation de tous les critères retenus, et ce séparément. Seules les sources de références, en lien avec la réglementation, mentionnée dans le cahier de l'élève, pourront être utilisées par celui-ci.

Afin de s'assurer qu'une mauvaise réponse donnée n'entraînera pas une perte de point aux critères suivants (double évaluation), il est important d'avoir des questions ou des mises en situation différente pour chacun de ceux-ci. Exemple : comme premier critère, l'élève est évalué sur le choix de la source d'information et comme deuxième critère, à donner la solution exacte. Si l'élève ne choisit pas la bonne source d'information, il perdrait les points en lien avec ce critère, mais, pour cette raison, il n'arrivait pas à donner la bonne solution, donc, il perdrait ses points pour ce critère aussi (double évaluation).

La première question pourrait porter sur le choix de la source, selon une mise en situation x. La deuxième question pourrait demander à l'élève de trouver la solution exacte en lien avec une autre mise en situation.

À titre indicatif, la durée suggérée de l'évaluation est de 2 heures.

Compétence 4

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Veiller au bon état du camion.

Spécifications

	Pondération
2 Poser un diagnostic sur l'état du véhicule.	
• Examen attentif des composants du véhicule.	20
• Respect des étapes de vérification.	25
• Détermination de la gravité des déficiences	20
3 Effectuer des dépannages mineurs.	
• Application méthodique des techniques de remplacement de composants.	15
5 Transmettre l'information aux personnes concernées.	
• Formulaire dûment rempli.	20

Seuil de réussite : 80 points

Règles de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Description de l'évaluation

Cette évaluation, sous forme pratique, a pour objet d'évaluer l'acquisition de la compétence *État du camion*.

L'évaluation est présentée sous la forme de volets (3). Dans le cas d'un échec, l'élève devra reprendre le ou les volets pour lequel ou lesquels il aura perdus des points. Si une règle de verdict s'applique, il devra reprendre le volet auquel cette règle s'applique ainsi que le ou les volets pour lesquels il aura perdu des points. L'élève devra effectuer des tâches directement en lien avec le marché du travail. Une durée maximum devra être respectée pour chacun des volets.

Les mises en situation devront être développées en lien avec la vérification de l'état d'un camion, et ce, sans la remorque. Il devra poser un diagnostic sur l'état d'un véhicule, transmettre l'information aux personnes concernées et expliquer (sans application) des techniques de dépannage mineurs. À titre indicatif, la durée suggérée de l'évaluation est :

- Volet 1 : 25 minutes
- Volet 2 : 30 minutes
- Volet 3 : 15 minutes

Compétence 5

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Exécuter les techniques de base de la conduite.

Spécifications

	Pondération
2 Atteler et dételer une semi-remorque.	
• Vérification complète de la semi-remorque.	10
• Respect des étapes de travail.	10
3 Circuler en camion.	
• Respect des techniques de virage	25
• Respect des techniques d'arrêt.	10
• Maîtrise des techniques de conduite et des manœuvres de base sur la route	20
4 Reculer un camion	
• Maîtrise des techniques de conduite et des manœuvres de base en marche	25

Seuil de réussite : 80 points

Règles de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
Respect du Code de la sécurité routière.

Description de l'évaluation

Cette évaluation, sous forme pratique, a pour objet d'évaluer l'acquisition de la compétence *Techniques de base de la conduite*.

L'évaluation est présentée sous la forme de volets (3). Dans le cas d'un échec, l'élève devra reprendre le ou les volets pour lequel ou lesquels il aura perdus des points. Si une règle de verdict s'applique, il devra reprendre le volet auquel cette règle s'applique ainsi que le ou les volets pour lesquels il aura perdu des points. L'élève devra effectuer des tâches directement en lien avec le marché du travail. Une durée maximum devra être respectée pour chacun des volets.

L'évaluation sur les techniques de base de la conduite doit être développée en lien avec Atteler et dételer une semi-remorque, circuler en camion et reculer en camion. À titre indicatif, la durée suggérée de l'évaluation est de :

Volet 1 : 20 minutes
Volet 2 : 10 minutes
Volet 3 : 60 minutes

Compétence 6

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Planifier un voyage.

Spécifications

	Pondération
1 S'informer sur le voyage à effectuer.	
• Collecte des données appropriées dans les documents de voyage.	10
2 Rechercher de l'information sur les cartes.	
• Interprétation juste des symboles et des données.	10
• Localisation correcte des lieux et des adresses.	15
• Choix approprié des trajets.	10
3 Effectuer des calculs nécessaires à la planification du voyage	
• Détermination juste de la consommation journalière de carburant.	10
• Estimation correcte du temps nécessaire pour parcourir le trajet.	10
4 Déterminer l'itinéraire	
• Itinéraire précis et optimal.	25
• Localisation des arrêts routiers.	10

Seuil de réussite : 80 points

Règles de verdict

Description de l'évaluation

L'évaluation de connaissances pratiques (stratégie de l'évaluation) a pour objet d'évaluer l'acquisition de la compétence *Planification d'un voyage*. Il s'agit de vérifier si la personne est capable de planifier un voyage. Les connaissances pratiques de l'élève seront vérifiées en une seule évaluation à partir de mises en situation.

Les mises en situation retenues devront permettre l'évaluation de tous les critères retenus, et ce séparément et être d'un niveau de complexité satisfaisant aux exigences du programme d'études. Les sources de référence, autres que les notes de cours, devront être mises à la disposition de l'élève.

Aucune mauvaise réponse à un 1er critère ne pourra mener à une erreur à un 2e critère (double évaluation). Exemple : comme 1er critère, l'élève est évalué sur le choix de la source d'information et comme 2e critère, à donner la solution exacte. Si l'élève ne choisissait pas la bonne source d'information, il perdrait ses points en lien avec ce critère et, pour cette raison, il n'arriverait pas à donner la bonne solution, ce qui aurait comme conséquence de lui faire perdre ses points pour ce 2e critère aussi. D'où l'importance d'avoir des mises en situation différente pour évaluer chacun des critères.

À titre indicatif, la durée suggérée de l'évaluation est de 2 heures.

Compétence 7

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Veiller au chargement et au déchargement d'un camion.

Spécifications

	Pondération
3 Exécuter les manœuvres de chargement et de déchargement.	
• Calcul précis des charges autorisées	25
• Disposition appropriée du chargement	25
4 Effectuer la pesée et les ajustements.	
• Ajustement approprié des essieux et de la sellette d'attelage	25
5 Arrimer et désarrimer la marchandise.	
• Application des techniques appropriées.	10
• Respect des normes du fabricant concernant les appareils d'arrimage	15

Seuil de réussite : 80 points

Règles de verdict

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Description de l'évaluation

Cette évaluation, sous forme pratique, a pour objet d'évaluer l'acquisition de la compétence *Chargement et déchargement*.

L'évaluation est présentée en deux parties (dans le cas d'un échec, l'élève devra reprendre le ou les volets pour lequel ou lesquels il aura perdus des points. Si une règle de verdict s'applique, il devra reprendre le volet auquel cette règle s'applique ainsi que le ou les volets pour lesquels il aura perdu des points. L'élève devra effectuer des tâches directement en lien avec le marché du travail. Une durée maximum devra être respectée pour chacun des volets.

L'évaluation sur Chargement et déchargement doit être développée en lien avec préparer le travail, effectuer la pesée et les ajustements et arrimer et désarrimer la marchandise. L'élève devra effectuer des tâches directement en lien avec le marché du travail. Une durée maximum devra être respectée pour chacun des volets.

À titre indicatif, la durée suggérée de l'évaluation est de :

Partie 1 : 60 minutes

Partie 2 : 60 minutes

Compétence 8

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Conduire un camion en milieu rural et autoroutier.

Spécifications

	Pondération
2 Vérifier et mettre en marche le camion.	
• Respect des étapes de vérification avant le départ.	15
3 Circuler en camion.	
• Bonne tenue de route.	20
• Application judicieuse des techniques selon la situation de conduite.	25
• Respect des règles de conduite préventive.	20
5 Remiser le véhicule.	

Seuil de réussite : 80 points

Règles de verdict

Respect du Code de la sécurité routière et des règlements en vigueur.
Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Description de l'évaluation

Cette évaluation, sous forme pratique, a pour objet d'évaluer l'acquisition de la compétence *conduite en milieu rural et autoroutier*.

L'évaluation est présentée sous la forme de volets (3). Dans le cas d'un échec, l'élève devra reprendre le ou les volets pour lequel ou lesquels il aura perdus des points. Si une règle de verdict s'applique, il devra reprendre le volet auquel cette règle s'applique ainsi que le ou les volets pour lesquels il aura perdu des points. L'élève devra effectuer des tâches directement en lien avec le marché du travail. Une durée maximum devra être respectée pour chacun des volets.

L'évaluation sur Conduite en milieu rural et autoroutier doit être développée en lien avec Vérifier et mettre en marche un camion, circuler en camion et remiser le véhicule. À titre indicatif, la durée suggérée de l'évaluation est de :

Volet 1 : 25 minutes

Volet 2 : 2 heures

Volet 3 : 5 minutes

Compétence 9

Évaluation aux fins de la sanction**Énoncé de la compétence**

Effectuer un voyage avec livraison.

Spécifications

	Pondération
1 Planifier le voyage.	
• Détermination exacte de l'itinéraire, des lieux et des adresses.	15
4 Circuler avec le camion.	
• Application judicieuse des techniques selon la situation de conduite.	20
• Respect des techniques de conduite économique.	15
• Résolution efficace des problèmes.	20
7 Livrer la marchandise	
• Respect des techniques de marche arrière.	20
9 Transmettre les documents	
• Exactitude et clarté des renseignements relatifs : aux heures de conduite et de travail, à la vérification avant le départ et aux bris à signaler.	10

Seuil de réussite : 85 points**Règles de verdict**

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Respect du code de la sécurité routière et des règlements en vigueur.

Description de l'évaluation

Cette évaluation, sous forme pratique, a pour objet d'évaluer l'acquisition de la compétence *Voyage avec livraison*.

Dans le cas d'un échec, l'élève devra reprendre l'évaluation au complet. Si une règle de verdict s'applique, l'élève devra reprendre l'évaluation au complet. L'élève devra effectuer des tâches directement en lien avec le marché du travail. Une durée maximum devra être respectée pour la partie planifier le voyage.

L'évaluation sur Voyage avec livraison doit être développée en lien avec planifier le voyage, circuler avec le camion, en marche un camion et livrer la marchandise. À titre indicatif, la durée suggérée de l'évaluation est de 3 heures.

Compétence 10

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

S'intégrer au milieu du travail.

Spécifications

Les critères de participation suivants devraient être atteints.

Phase d'information

- Répertorier les entreprises de transport de sa région.
- Effectuer les démarches pour être accepté comme stagiaire

Phase de réalisation

- Recueillir des renseignements sur le milieu de travail
- Effectuer diverses activités dans le respect de la réglementation
- Se conformer aux règlements de l'entreprise

Phase de synthèse

- Produire un rapport
- Participe aux évaluations

Seuil de réussite : 5 critères d'évaluation sur 7, dont la réussite du critère 2.2, 2.3, 3.1 et 3.2

Règle de verdict

Aucune.

Description de l'évaluation

L'élève devra compléter le ou les documents, fournis par l'enseignant, en lien avec les activités qu'il a effectuées à divers moments dans son milieu de stage. L'évaluation de la participation se déroule tout au long de la compétence. Elle vise l'intégration à un milieu de travail et non l'évaluation de sa performance dans l'accomplissement des tâches et des activités en milieu de stage. Le jugement ne porte pas sur la précision, la qualité ou la présentation des données recueillies, mais bien sur le fait qu'on aura pris la peine d'y inscrire des réponses sur tous les sujets demandés. L'élève devra respecter les règles de l'entreprise et terminer la compétence en participant à son évaluation avec tous les élèves et enseignant(s).

